

## **La machinerie du désarmement nucléaire multilatéral est détraquée**

Jean-Marie Muller \*

Pour faire valoir une prétendue dynamique du désarmement nucléaire mondial, il est écrit ces derniers temps dans certains textes militants que « au niveau mondial la situation est favorable puisqu'il existe un projet de « Convention d'élimination des armes nucléaires » voté par les ¾ des États à l'ONU et refusé seulement par quatre États: Les États-Unis, la Russie, la Grande-Bretagne et la France » (texte d'une intervention faite au colloque organisé à l'Assemblée nationale le 25 janvier 2013 sur le thème « Dissuasion nucléaire, ouvrons le débat »). Dans d'autres documents, il est précisé que ce vote aurait eu lieu en décembre 2012.

À vrai dire une telle assertion est manifestement fautive : jamais les ¾ des États membres de l'ONU ont adopté un projet de « Convention d'élimination des armes nucléaires ». Où est l'erreur ? La résolution adoptée le 3 décembre 2012 et contre laquelle seuls les quatre États nommés ont voté contre est la résolution 67/56 intitulée « Faire avancer les négociations sur le désarmement nucléaire ». Pas une seule fois, ni dans les considérants, ni dans les décisions, il n'est fait la moindre mention d'un projet de Convention d'élimination des armes nucléaires. La seule décision prise est ainsi rédigée :

« L'assemblée générale

Décide de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires. »

Ce projet de résolution a été adopté par 147 voix pour contre 4, avec 31 abstentions ; il a donc obtenu plus de 80 % des votes. Mais ce vote n'a aucune signification politique puisqu'il ne s'agit que de créer un nouveau « comité Théodule », selon l'expression créée par le général de Gaulle pour désigner des groupes de travail sans utilité.

Il convient de souligner que la Chine, l'Inde et Israël n'ont pas cru nécessaire de voter contre. On se demande bien pourquoi, seuls, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Russie et la France se sont opposés à cette résolution. Car en la votant, les États ne s'engageaient strictement à rien puisqu'il ne s'agissait que « d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ». Il est difficile de faire plus creux.

Le même jour, furent votées deux autres résolutions qui, elles étaient plus conséquentes, du moins en principe.

La première est la résolution 67/66 intitulée « Désarmement nucléaire ». Dans les considérants, l'Assemblée générale se dit « résolue à parvenir à une convention sur l'interdiction de la mise au point, de l'essai, de la fabrication, du stockage, du prêt, du transfert, de l'emploi ou de la menace d'armes nucléaires et sur leur destruction et à adopter au plus tôt une telle convention

internationale ». Certes, il ne s'agit là que d'une affirmation rhétorique qui risque fort de ne pas avoir prise sur la politique des États dotés de l'arme nucléaire qui ont seuls un réel pouvoir de décision. Dans ces conclusions, c'est précisément à ces États que l'Assemblée générale s'adresse : elle « estime que le moment est venu pour tous les États dotés d'armes nucléaires de prendre des mesures de désarmement efficaces pour que ces armes soient totalement éliminées dès que possible ». Là encore, cette « estimation » risque fort de laisser de marbre les États dotés.

Ce projet de résolution a été adopté par 124 voix contre 44, avec 18 abstentions ; il n'a donc obtenu que 66,67 % des votes.

Ce vote constitue un lourd échec pour les éliminationnistes et prouve qu'il n'existe aucune dynamique vers un désarmement nucléaire multinational. Comment se fait-il qu'il se trouve 33,33 % des États votants pour ne pas accepter une telle résolution. La Chine a eu l'intelligence diplomatique de la voter, sachant pertinemment qu'elle ne l'obligeait à rien. La Russie et l'Inde se sont abstenues. La France, les États-Unis, la Grande-Bretagne et Israël ont assez logiquement voté contre. Mais il est plus étonnant que l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas et la Turquie aient voté contre. Or ces cinq pays sont censés s'opposer à la présence sur leur territoire des armes nucléaires américaines. C'est assez inexplicable. Cela n'augure pas bien de la création d'une zone européenne exempte d'armes nucléaires.

L'autre résolution était intitulée « Convention sur l'interdiction des armes nucléaires » (67/64). L'Assemblée générale « demande de nouveau à la Conférence du désarmement d'engager des négociations en vue de parvenir à un accord sur une convention internationale interdisant en toutes circonstances de recourir à des armes nucléaires ou de menacer d'y recourir ». C'est clair net et précis, sauf que les probabilités que ladite Conférence du désarmement parvienne à engager des négociations sur une telle convention sont extrêmement faibles, pour ne pas dire plus. Les travaux de cette Conférence sont bloqués par la règle du consensus qu'elle s'est imposé. Au demeurant, le dernier considérant de la résolution « note avec regret que la Conférence du désarmement n'a pu engager de négociations sur la question lors de la session de 2012 » comme l'Assemblée générale lui avait demandé d'y recourir. Selon toute probabilité, le même échec se répètera en 2013.

Ce projet de résolution a été voté par 129 voix contre 49, avec 10 abstentions ; il n'a donc obtenu que 68,61 % des votes. La Chine et l'Inde ont voté pour, la Russie s'est abstenue, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et Israël ont voté contre, mais aussi l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas et la Turquie, et encore la Norvège et la Suède... Lorsque d'aucuns affirment que ce serait la France qui bloquerait le processus du désarmement nucléaire, force est de constater qu'elle en une nombreuse compagnie...

Donc là encore, c'est un formidable échec pour ceux qui souhaitent la signature d'une Convention sur l'élimination des armes nucléaires.

Ainsi donc, la machinerie du désarmement multilatéral est totalement bloquée, plus que cela, elle est détraquée, pratiquement détruite. Tous les clignotants sont au rouge. Mais nombre d'observateurs remarquent que les puissances nucléaires s'accommodent fort bien de cette situation désastreuse. Celle-ci leur procure en quelque sorte une « zone de confort » qui les dispense de mettre en cause leur doctrine nucléaire et leur permet de maintenir en état leur arsenal. Le chemin vers un monde sans armes nucléaires apparaît ainsi sans issue.

Il faut donc en conclure que la seule possibilité laissée aux citoyens des pays dotés qui refusent de cautionner la préméditation du crime nucléaire est de se mobiliser pour exiger de leurs dirigeants le désarmement nucléaire unilatéral. En France, cette dynamique citoyenne vient d'être renforcée par le vote à une large majorité par l'Assemblée générale du Réseau *Sortir du Nucléaire* (Reims, 20 janvier 2013) d'une motion qui se prononce clairement en faveur du désarmement nucléaire unilatéral de la France.

Un débat sur le désarmement nucléaire multilatéral ne saurait mobiliser les Français : ils sont forcément d'accord et ils se sentent forcément impuissants. En revanche, un débat sur le désarmement

nucléaire unilatéral de la France les interpelle directement : ils se sentent responsables et ils ont un réel pouvoir de décision.

Les projets de désarmement multilatéral, « Un monde sans armes nucléaires, « Une Europe sans armes nucléaires, « Une Méditerranée sans armes nucléaires », risquent fort de devenir autant de diversions par rapport au projet de désarmement unilatéral « Une France sans armes nucléaires » qui doit nourrir en toute priorité le débat citoyen en France.

1<sup>er</sup> février 2013

\* [www.jean-marie-muller.fr](http://www.jean-marie-muller.fr)